



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 août 2020, à 19h30, à la salle du conseil

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2020-08-3083)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020
3. **Adoption** : Règlement 580-20 amendant le règlement 550-18 relatif à la location des infrastructures municipales
4. **Adoption** : Règlement 581-20 concernant l'ajout d'arrêts obligatoires et l'installation de dos d'âne sur le chemin du Sanctuaire
5. **Avis de motion** : Règlement 582-20 amendant le règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur concernant la modification des zones résidentielles H11 et H12
6. Adoption d'une Politique encadrant le télétravail pour les employés municipaux
7. Ministère des Affaires municipales et de l'habitation; Autoriser le remboursement au montant de 3 105 \$, pour l'aide financière dans le cadre du projet Embauche d'une ressource en loisirs
8. Union des Municipalités du Québec : Autoriser l'inscription de la directrice générale à la formation web sur la gestion des ressources humaines *Rôle et responsabilités du gestionnaire municipal* au montant de 273,64 \$, taxes incluses
9. Therrien Couture S.E.N.C.R.L.. : Mandat pour services professionnels pour l'année 2021
10. WSP : Mandat pour la réalisation d'un rapport destiné à la conclusion d'une entente relative à la desserte en eau potable avec la ville de Drummondville au montant maximal de 2000 \$
11. Ville de Drummondville : Autoriser le versement au montant de 35 541 \$ pour l'année 2019 dans le cadre de l'entente relative à la desserte en eau potable



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

12. Ministère des Affaires municipales et de l'habitation : Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme PRIMEAU - Volet 1.1 – préparation de plans et devis pour un réseau d'égout
13. Demande de contribution financière pour le dîner de fin d'année 2020 de l'école St-Majorique
14. Ville de Drummondville : Autoriser le versement au montant de 126 060,89 \$ pour l'année 2019 dans le cadre de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture
15. Adoption des comptes à payer
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2020-08-3084)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-08-3085)

3. Adoption : Règlement 580-20 amendant le règlement 550-18 relatif à la location des infrastructures municipales

Attendu que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham adopté le règlement 550-18 concernant la location et/ou le prêt des infrastructures municipales;

Attendu que le règlement nécessite des adaptations afin de répondre aux nouvelles normes sanitaires résultant de l'actuelle pandémie;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2020, par le conseiller, M. Marcel Sinclair;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro **580-20** est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe 1 du règlement 550-18 est remplacée par l'annexe 1 du règlement 580-20.

ARTICLE 3

Le règlement 550-18 est modifié par l'ajout de l'article 11.1 qui se lit comme suit :

ARTICLE 11.1 POUVOIR DU CONSEIL



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

En tout temps, le conseil municipal se réserve le droit déterminer, par résolution et pour la durée qu'il juge nécessaire, toutes normes ou tarification destinées à faire respecter des directives gouvernementales.

ARTICLE 13 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-08-3086)

4. Adoption : Règlement 581-20 concernant l'ajout d'arrêts obligatoires et l'installation de dos d'âne sur le chemin du Sanctuaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham est régie par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE les articles 295.7, 310 et 314.1 du *Code de la sécurité routière* ainsi que l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales accordent aux municipalités locales le pouvoir d'apposer une signalisation pour régir l'immobilisation ou le stationnement des véhicules routiers, ainsi que le pouvoir d'adopter un règlement municipal délimitant les arrêts interdits;

ATTENDU QU'un **avis de motion** du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, Mme Nancy Letendre, lors de la séance du conseil du 7 juillet 2020;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le règlement numéro **581-20** concernant l'ajout d'arrêt-stop et de dos d'âne sur le chemin du Sanctuaire

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Arrêts obligatoires

Des arrêts obligatoires pour toutes direction seront installés à l'intersection suivante:

- Chemin du Sanctuaire, rue Diane et rue Lyne.

Article 3

Des traverses piétonnières sur des dos d'ânes allongés seront installés sur le chemin du Sanctuaire, à l'endroit suivant :

- Devant la porte latérale de l'école donnant sur le chemin du Sanctuaire;

Article 3 Disposition pénale

Toute infraction au présent règlement rend le contrevenant passible en plus des frais, d'une amende minimale de cent dollars (100 \$) et d'une amende maximale de deux cents dollars (200 \$).

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Line Fréchette, mairesse

Emilie Trottier, secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-08-3087)

5. Avis de motion : Règlement 582-20 amendant le règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur concernant l'ajout de la classe résidentielle H2 dans la zone H9 et la modification des zones résidentielles H11 et H12

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Stéphanie Bonin, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 582-20 portant sur un amendement au règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur et concernant la modification des zones résidentielles H11 et H12 sera présenté pour adoption du premier projet.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 582-20 portant sur un amendement au règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur et concernant la modification des zones résidentielles H11 et H12 est présenté. La conseillère, Mme Stéphanie Bonin, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2020-08-3088)

6. Adoption d'une Politique encadrant le télétravail pour les employés municipaux

Attendu que la municipalité souhaite instaurer une politique de télétravail pour faciliter la conciliation des obligations professionnelles, personnelles et familiales des membres de son personnel;

Attendu que la municipalité souhaite encadrer cette pratique afin d'en assurer une saine gestion;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec propose un modèle de politique sur le télétravail et en recommande son adoption;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter la Politique sur le télétravail proposé par l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-08-3089)

7. Ministère des Affaires municipales et de l'habitation; Autoriser le remboursement au montant de 3 105 \$, pour l'aide financière dans le cadre du projet Embauche d'une ressource en loisirs

Attendu que le ministère des affaires municipales et de l'habitation a octroyé une aide financière pour la réalisation d'un projet de mise en commun visant l'embauche d'une ressource en loisirs;

Attendu que les coûts de réalisation du projet sont moindres que les coûts estimés lors du dépôt de la demande d'aide financière;

Attendu que le montant à être remboursé est réparti entre les municipalités participantes à l'étude;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le remboursement du trop-perçu au montant de 3 105 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
(2020-08-3090)

8. Union des Municipalités du Québec : Autoriser l'inscription de la directrice générale à la formation web sur la gestion des ressources humaines Rôle et responsabilités du gestionnaire municipal

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser la directrice générale à s'inscrire à la formation web Gestion des ressources humaines Rôle et responsabilités du gestionnaire municipal dispensé par l'Union des Municipalités du Québec au montant de 273,64 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-08-3091)

9. Therrien Couture S.E.N.C.R.L. : Mandat pour services professionnels pour l'année 2021

Attendu que le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham une offre de services professionnels pour l'année 2021;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la municipalité;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-08-3092)

10. WSP : Mandat pour la réalisation d'un rapport destiné à la conclusion d'une entente relative à la desserte en eau potable avec la ville de Drummondville

Attendu que la municipalité a entrepris des négociations visant à renouveler l'entente de desserte en eau potable avec la Ville de Drummondville;

Attendu que, à cet effet, la municipalité souhaite intégrer la desserte incendie à la nouvelle entente;

Attendu que les négociations nécessitent des informations à jour et conformes;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de mandater la firme WSP afin de réaliser un estimé réaliste du coût de construction de réservoirs d'eau potable au montant de 2000 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-08-3093)

11. Ville de Drummondville : Autoriser le versement au montant de 35 541 \$ pour l'année 2020 dans le cadre de l'entente relative à la desserte en eau potable

Attendu l'entente intervenue en 2013, entre la Ville de Drummondville et la municipalité de Saint-Majorique concernant la desserte en eau potable;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement au montant de 35 541 \$ pour la consommation d'eau potable 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-08-3094)

12. Ministère des Affaires municipales et de l'habitation : Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le Cadre du Programme PRIMEAU- Volet 1.1 – préparation de plans et devis pour un réseau d'égout



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

Attendu que le conseil municipal souhaite accompagner les citoyens dans le dossier du traitement des eaux usées;

Attendu que le conseil juge pertinent d'obtenir d'évaluer toutes les options disponibles;

Attendu que la construction d'un réseau d'égout fait partie des options;

Attendu que le conseil a déjà mandaté la firme WSP pour la réalisation d'une étude préliminaire afin d'évaluer la pertinence de la construction d'un réseau d'égout;

Attendu que le conseil est présentement en attente de ces résultats;

Attendu que la construction d'un réseau d'égout ne saurait être réalisable sans l'obtention d'une aide financière conséquente;

Attendu que la réalisation de plans et devis permettra au conseil de connaître les coûts d'un tel projet et d'en évaluer sa pertinence;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu ce qui suit :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour la réalisation des plans, devis et études de faisabilité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-08-3095)

13. Demande de contribution financière pour le dîner de fin d'année 2020 de l'école primaire St-Majorique

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de contribuer au dîner de l'école Saint-Majorique pour un montant de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-08-3096)

14. Ville de Drummondville : Autoriser le versement au montant de 126 060,89 \$ pour l'année 2020 dans le cadre de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture

Attendu l'entente intervenue en 2019, entre la Ville de Drummondville et la municipalité de Saint-Majorique concernant les loisirs et la culture;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le versement au montant de 126 060,89 \$ pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-08-3097)

15. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 543-19 sur la délégation de pouvoir	197 091.52\$
Salaires nets payés en juillet 2020	30 041.30\$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	43 216.59\$
Dépenses à approuver par le conseil du 10 août 2020	2 877.71\$
Total des dépenses au 10 août 2020 :	243 185.82\$

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 10 août 2020 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-08-3098)

16. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

17. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions.

26. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras
de lever la séance du conseil, à 19 heures et 54 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière